



La jungle

Rapport de monitorings des violations des droits humains au Nord Kivu

*Elaboré par Deogratias Kakule SIKU,
Animateur Communication, Droits Humains et Bonne Gouvernance GADHOP sous la supervision de
Moïse KAMBERE KAYITAMBYA
Secrétaire Permanent du GADHOP avec l'appui de Agir Ensemble Droits de l'Homme*

Janvier à mars 2015

Publié par

GADHOP (Groupe d'Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Paix)
Siege social : Avenue du Centre n° 40, B.P. 337 BUTEMBO, Nord Kivu, RD Congo
Tel : +243811521183/+243999425284
Courriel : secretariat.gadhopbl@gadhop.org
Site Web: www.gadhop.org
Facebook: www.facebook.com/GADHOP/PAGES
Twitter: <https://twitter.com/Gadhop>

Sigles et abréviations

AAA : Agro Action Allemande

ADF : Allied Democratic Forces

ADDF: Association de Défense des Droits de la Femme

AEDH : Agir Ensemble pour les Droits Humains

ASADHO/ Beni: Association Africaine des Droits de l'Homme

ASAF: Action Santé Femme

ASODIP : Association pour le Développement des Initiatives Paysannes

ATAMOV : Association des Taximen Moto et Voiture

AK : Afgani Kush

ANR : Agence Nationale des Renseignements

CFJ: Collectif des Femmes Journalistes

CLDH : Comité Local des Droits Humains

DH : Droits Humains

FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FDLR : Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda

FEPSI: Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale

FJDF: Femmes Juristes pour la Défense des Droits de la Femme

GADHOP : Groupe d'Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Paix

GLHRP: Great Lake Human Rights Program

HDW: Human Dignity in the World

ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

JEDHO: Juristes Engagés pour la Défense des Droits de l'Homme

MONUSCO : Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo

NALU: National Army for the Liberation of Uganda

NDC : Ntuma Defense of Congo

OPJ : Officier de Police Judiciaire

Pers : Personne

PNC : Police Nationale Congolaise

RDC : République Démocratique du Congo

SOFEPADI: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégrale,

SOPROP: Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix

SYDIP: Syndicat des Défenses des Intérêt des Paysans

SYFET: Syndicat des Femmes Travailleuses

UPCP : Union des Patriotes Congolais pour la Paix

WHH : Welt Hunger Hilfe

RAPPORT DE MONITORING DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS DU PREMIER TRIMESTRE 2015

I. INTRODUCTION

Ceci est un premier rapport contenant les violations des droits humains documentées par le GADHOP grâce à différents rapports de monitorings produits par les organisations membres du réseau. Le GADHOP pense que la publication des rapports de monitoring des violations des droits humains commises dans son rayon d'action est l'une des actions de plaidoyer en faveur de l'amélioration de la situation ; une sonnette dont l'écho est dirigé vers les décideurs, ou mieux les autorités afin de traquer et punir les auteurs de ces actes, dont la plupart courent encore dans la nature.

Pour l'instant, GADHOP reste convaincu qu'il n'est pas suffisant de publier les rapports, sans que des actions en justice soient engagées pour remettre les victimes dans leur droit et leur rendre leur dignité humaine. GADHOP plaide ainsi pour des actions supplémentaires, allant dans le sens de poursuivre les auteurs de ces violations, sans exception aucune. Si pour l'instant, grâce à l'appui financier de WHH, GADHOP peut assurer, à travers FEPSI ET FJDF, un suivi psycho-social, médical et un accompagnement juridique, cela ne concerne que les victimes des violences sexuelles. De ce point de vue, les nombreuses autres victimes d'autres formes des violations restent dans les oubliettes, à la merci de l'arrogance de leurs bourreaux.

1) *Libres dans une Jungle*

Cette arrogance évoquée ci haut, continue de ronger les cœurs des victimes, et c'est dans ce caractère d'impunité des violations des droits humains, devenu presque une habitude de la part de certaines autorités que nous puissions le titre de ce rapport : La Jungle. Alors, la zone de Beni Lubero devient comparable à une jungle où les auteurs des vols à mains armés, les massacres, les pillages, les viols, les arrestations, détentions arbitraires, amendes illégales, les assassinats, les kidnappings, les enlèvements, les tortures etc. sont comme dans un terrain conquis, libres d'opérer et se cachant derrière la faiblesse de nos institutions publiques.

Ce rapport de monitoring couvre la période allant de janvier à mars 2015, mais quelques cas de 2014 apparaissent également.

Sur le plan spatial, il couvre les violations documentées principalement dans le Beni Lubero : Villes de Butembo et Beni, Territoires de Lubero et Beni. La partie sud de la Province du Nord Kivu reste jusque-là faiblement couverte par ce rapport en raison de moyens suffisants pour outiller les organisations membres du réseau GADHOP, qui couvrent ce rayon. N'empêche, ce rapport a documenté 154 cas de violations des droits humains dont 34,41% sont des violences sexuelles soit 53 cas. 21 cas sont des tortures, 12, des assassinats et 12 autres vols à mains armées, 8 cas de massacres, 11 arrestations arbitraires etc.

Comme par l'année passée, 2014, la grande proportion des violations des droits humains affecte directement la femme à hauteur de 46,75% contre 61,44% (cfr Rapport de

MONITORING DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS FEVRIER- DECEMBRE 2014 à consulter sur <http://www.gadhop.org/nos-publications-en-pdf/>), l'année dernière. Certes, étant encore en début d'année 2015, il n'est pas temps de se taper la poitrine pour saluer cette baisse des violations des droits humains affectant la femme : 46,75% au premier trimestre de 2015, contre 61,44% l'année 2014. Nous ne savons pas encore de quoi sera fait demain jusqu'à la fin de cette année 2015, mais le souhait est que la tendance à la baisse soit maintenue.

GADHOP salue remercie ainsi ses différents partenaires qui permettent à ce que l'œil reste toujours regardant sur les violations des droits humains. Cette publication s'inscrit donc dans cette logique de maintenir les consciences éveillées et informées de la situation sur les droits humains.

Cette publication a été facilitée grâce à l'appui financier d'Agir Ensemble pour les Droits Humains (AEDH/FRANCE), dans le cadre du Programme DECLIK, mis en œuvre depuis octobre 2014 au Nord Kivu et exécuté par GADHOP. Le GADHOP a également reçu l'appui en monitoring par WHH (Welt Hunger Hilfe) ancien AAA (Agro-Action –Allemande) dans le dernier trimestre de l'année 2014. GADHOP étant un réseau d'organisations de défense des droits humains et de la paix, a donc constitué ce rapport à la suite des contributions apportées par les organisations membres : **ADDF**: Association de Défense des Droits de la Femme, **ASADHO**/ Beni: Association Africaine des Droits de l'Homme, **ASODIP** : Association pour le Développement des Initiatives Paysannes, **ASAF**: Action Santé Femme, devenu **YME Grands Lacs**, **CFJ**: Collectif des Femmes Journalistes, **FEPSI**: Femmes Engagées pour la Promotion de la Santé Intégrale, **FJDF**: Femmes Juristes pour la Défense des Droits de la Femme, **GLHRP**: Great Lake Human Rights Program, **HDW**: Human Dignity in the World, **JEDHO**: Juristes Engagés pour la Défense des Droits de l'Homme, **Pax –Christi**/Butembo, **SOFEPA**: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégrale, **SYFET**: Syndicat des Femmes Travailleuses, **SYDIP**: Syndicat des Défenses des Intérêt des Paysans, **SOPROP**: Solidarité pour la Promotion Sociale et la Paix. Le rapport des violations décrites dans ce document contient des codes en raison, d'une part de la confidentialité à garantir pour certaines sources et des identités des victimes en matière d'une certaine catégorie des violences. L'article 79 de la loi no 96/002 du 22 juin 1996, fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en RDC, à son point e, interdit *de publier des informations sur un viol ou sur un attentat à la pudeur en mentionnant le nom de la victime ou en faisant état des renseignements pouvant permettre son identification, à moins que la victime n'ait donné son accord écrit.*

2) Des chiffres qui parlent

Durant ce premier trimestre de l'année 2015, plusieurs exactions ont été commises à l'encontre des populations civiles, 154 pour 3 mois seulement, des cas documentés dans contexte de conflit, c'est-à-dire avec la possibilité que nombreux cas sont restés insoupçonnés et non documentés dans des coins reculés, notamment les zones occupées par les groupes armés et difficiles d'accès.

Cependant, en Ville et Territoire de Beni, la situation a encore été beaucoup plus aggravée par les exactions des patrouilleurs contre les civils, mais le gros de ces exactions sont restées dans l'ombre, eu égard à la terreur qui a entouré la question des massacres en

Ville et Territoire de Beni. Parler des exactions des militaires durant le couvre-feu à relèvé d'un crime qu'il ne fallait pas commettre dans la zone. Conséquence, la plupart des victimes n'ont pas dénoncé des violations dont elles ont été victime pour. Les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les tortures des personnes arrêtées, la perception des amendes exorbitantes et sans quittance, les coups et blessures volontaires etc. Ce couvre-feu décrété le 04 novembre 2014 en Ville de Beni et le 31 novembre 2014 en Territoire de Beni, il a été plutôt une occasion pour des nombreux éléments militaires et policiers de tracasser la population que d'intervenir pour sa sécurité. Durant cette période supposé de sécurité, les attaques, assassinats, massacres ont continué contre les populations civiles, durant les heures dites de couvre-feu. En ville de Beni, ce couvre-feu a été levé le 23 janvier 2015 par le Maire de Beni, Nyonyi Bwanakawa mais ainsi que l'attestera ce rapport, cette période de couvre-feu n'a pas été calme pour les habitants des zones sous couvre-feu.

Entre temps en territoire, le couvre-feu a été reculé de 18 heures à 21 heures et dans les agglomérations comme Oicha, Mbau, Eringeti, Kantine, Mabalako, Maimoya, Mangina etc. ont continué à être la proie à la violence. Pendant que les opérations de traque des ADF semblent connaître une sorte de répit, des informations concordantes attestent d'un déplacement des éléments ADF vers le Sud du Territoire de Beni, dans la vallée du Graben. Ces éléments quitteraient Mughalika et Kavuavua pour beaucoup plus au sud, en chefferie des Bashu. Des sources dans la zone indiquent qu'en date du 25 mars vers 20h, du village de Lwaloni on a aperçu une colonne des gens se dirigeant vers Kalongo dans le Parc National des Virunga. Le 21 mars vers 13 heures, le même mouvement a été détecté vers Kasindi Port, Mwalika au sud de Kyatenga. Des témoins parlent d'environ 80 personnes munies d'armes à feu, 52 enfants de moins de 18 ans et 38 femmes.

II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES VIOLATIONS 2015

N°	Lieu et date	Qualification de la violation	Victime	Auteurs présumés	Autres dégâts	Détails sur les faits
1	04/11/2014 à Beni Ville et Territoire	Détention illégale, arrestation arbitraire, torture.	Population de la ville et territoire de Beni.	Eléments FARDC et PNC		Les éléments FARDC et PNC profitent de la mesure prise par les autorités politico-administratives dite opération « couvre-feu de 18h30 dans la ville et territoire de Beni pour torturer, arrêter arbitrairement, détenir toute personne qui se fera apercevoir à leur passage pendant la patrouille. Cette situation a duré deux mois.
2	11/11/2014	VIOL	Une femme de 19 ans de Musimba/Musienene	Un garçon inconnu		Un inconnu s'était présenté comme visiteur chez la victime la journée. Celui-ci l'a menacé aussitôt et a fini par la violer.
3	17 novembre 2014 Vers 8h00 à NJIAPANDA	Torture et extorsion d'argent	KA. SOU	Lieutenant DADY du bureau TD FARDC		Ce victime fut tabassé par un militaire Lnt Dady à la barrière de péage route basée à presque 1Km de Njiapanda, ce commandant lui a ravi une somme de 120\$.
4	11/12/2014	VIOL	Une femme de MUSIMBA /MUSIENENE	UN militaire FARDC		Il est question d'une jeune fille qui faisait le champ à Oïcha ; un militaire FARDC inconnu a fait incursion dans leur maison, il l'a agressé sexuellement pendant la

						sœur de la victime avait déjà pris fuite.
5	12/2014	VIOL	Une femme de Vungi/katwa	Les miliciens « SIMBA »		La victime affirme avoir été emportée par les miliciens « SIMBA » à Kambau où elle a réalisé 2 mois de Kidnapping. Elle déclare avoir fait des rapports sexuels avec un milicien à maintes reprises.
6	Idem à Kaheku en Territoire de Lubero	Arrestation arbitraire et détention illégale	LuMu	Commandant PNC Kaheku		La victime avait été détenue durant 4 jours pour une dette de 20\$. Après paiement d'une amende de 40 mille francs, elle avait été relâchée
7	Idem	Arrestation arbitraire et détention illégale	Ma Ka	Commandant PNC Kaheku		La victime avait passé une semaine en prison pour grossesse. Elle avait ensuite payé 300 dollars comme amende alors que le commandant de Kaheku a extorqué les appareils téléviseurs de la victime.
8	21/12/2014	VIOL	Un enfant de la Matanda /KATWA	Un garçon de 14 ans		Elle a été enfermée dans une chambre d'un garçon de 14 ans qui l'a violé et lui a donné des craies
9	31/12/2014	Viol	Une femme de Vusenzerera	Un garçon		La victime affirme avoir rencontré son ami garçon qui l'a acheté de la bière. Ensuite, il l'a

						couché forcement. Un ami à son partenaire est venu ensuite et lui a violé.
10	02/01/2015	Viol	Une femme de la cellule Muhayirwa	Un garçon		La victime raconte qu'à cette date, un garçon lui a surpris dans la parcelle pendant qu'elle s'habillait. L'agresseur est venu ouvrir brusquement la porte et a fini par la violer après une longue dispute et échange de coups. Il a introduit ensuite les doigts dans l'organe génital de la victime avant de prendre fuite.
11	03 janvier 2015 à Masiya, vers Biakato	Tentative de massacre	4 hommes et une femme	ADF		Les victimes avaient été attaquées à la machette pendant qu'elles se rendaient dans leurs champs. Les victimes avaient réussi à s'échapper.
12	06/01/2015 en Ville de Beni	Enlèvement	Faradja Manala	Hommes armés inconnus		La jeune fille FARADJA MANALA âgée de 10ans, résidente à KASABINYOLE Commune Rwenwori a été retrouvée le 06/01/2015 sur avenue de chez elle après avoir été emportée par des inconnus à partir du 30/12/2015. Les mal francs étant sur moto l'ont trombé soit disant d'aller ensemble pour aller récupérer les colis de ses

						parents qui se trouvent à Tamende.
13	07/1/2015	Viol	Une femme de Vutara/katwa	Un inconnu		La victime affirme qu'il quittait un festival de mariage vers 17h00, un garçon avec qui il était l'a transporté sur moto pour l'accompagner chez elle. Ce dernier l'a acheminé dans une clôture où il l'a violé.
14	07/1/2015	VIOL	Une femme de Vutara/katwa	Un inconnu		La victime affirme qu'il quittait un festival de mariage vers 17h00, un garçon avec qui il était l'a transporté sur moto pour l'accompagner chez elle. Ce dernier l'a acheminé dans une clôture où il l'a violé.
15	08/01/2015	VIOL	Une femme de VUTSUNDO	Un inconnu		La survivante était à la source toute seule vers 15H00, un garçon inconnu est venu la surprendre et la violer après l'avoir tiré en brousse.
16	Nuit du 08 au 09 janvier 2015 au Qr Kitulu en ville de Butembo	Vol à mains armées	Ménage no 90 en Cellule Kitulu	Hommes armés inconnus		Les opérants nocturnes avaient réussi à emporter 2 motos de la parcelle attaquée avant de se volatiliser dans la nature
17	09 janvier 2015 au Qr Kambau en	Torture	Un chauffeur de taxi du nom de Kangahuta	Militaires FARDC		La victime quittait Kantine et avait été agressée par des militaires en patrouille vers 19

	localité de Mabalako					heures. Passé à tabas, il a eu des blessures graves sur son corps
18	09 janvier 2015 à Kantine en Territoire de Beni	Tortures et extorsion	KK et KE	Militaires FARDC		Ces victimes avaient aussi été passées à tabas par des militaires en patrouille vers 20H. Les militaires profitaient de l'opération couvre-feu pour tracasser la population. Ils avaient extorqué de leurs victimes, 4 mille francs avant de les relâcher.
19	09 janvier 2015 à Mukuna/Katwa	Viol	SH WD 17 ans	Civil inconnu		Un garçon de son quartier l'avait appelé dans sa chambre, l'y a enfermé puis violé.
20	11/01/2015	VIOL	Une fille adolescente	Un garçon inconnu		Il s'agit d'une fille adolescente qui étudie l'après-midi. Pendant qu'elle revenait des cours arrivée dans la concession d'arbres à Mahamba, s'est croisé avec un garçon inconnu qui l'a tenu par force, l'a terrassé et l'a violé.
21	11/01/2015 en Ville de Beni	Tentative d'assassinat	Kasereka Enoch	Un élément PNC		Pour n'avoir pas rien donné à un élément de la police commis à la barrière de Mavivi et avoir accès au passage, mr Kasereka Enoch de la localité de Mantumbi a été fusillé par balle qui a emporté son oreille en passant par la joue.

22	11/01/2015 à Kabasha en Territoire de Beni	Arrestation arbitraire	MKb et ML	OPJ PNC de l'antenne de Kabasha		Le fils de Mbusa Kabwana Christian âgé de 16 ans a engrossé une fille de 15 ans au nom de VUMI. Les deux familles voulant se réconcilier, l'OPJ a qualifié cela de mariage forcé
23	12/01/2015	VIOL	Une femme de Qr. KIMBULU/KATWA	Inconnu		La survivante revenait du champ dans l'axe Bunyuka. Elle a rencontré un homme inconnu dans une concession d'arbres. Ce dernier l'a terrassé vers la violer.
24	12/01/2015	VIOL	Une femme de Vuhira/ Katwa	Bandits armés		Trois hommes A mains armées ont fait incursion dans sa chambre à Oïcha et l'ont couché pour de à tour de rôle et l'ont abandonné. Les volontaires étaient venus la récupérer du lieu de l'agression pour l'amener dans une structure de la place qui a signé son transfert chez FEPSI prise en charge adéquate.
25	14 janvier 2015 à Kyavinyonge	Tentative d'assassinat	Mumbere Mhafumoja Robinson	Un garde de parc		Le garde parc avait soupçonné 2 pêcheurs qu'ils étaient en pêche illicite. Il avait fait appel à eux mais l'un d'entre les pêcheurs, voulant fuir avait été criblé d'une balle au ventre. Il avait été interné à Kyondo d'où il avait été libéré après

						plusieurs semaines de soins
26	15/01/2015 en Ville de Beni	Enlèvement	Kakule Pascal et son frère	Hommes armés inconnu		Mr Kakule Pascal et son frère ont été enlevés depuis le 15/01/2015 par des personnes non identifiées. Les victimes ont été enlevées dans leur domicile sis au quartier Boikene. Jusqu'à rédaction de ce rapport, les victimes n'étaient pas encore rentrées.
27	17/01/2015	VIOL	Une fille	5 garçons mineurs		Un grand-frère de la victime confirme avoir vu sa petite sœur violée par 5 garçons dont le plus âgé a 10 ans derrière leur maison. Aucun signe à l'examen médical n'a confirmé le viol.
28	19 janvier 2015 à Njiapanda	Arrestation arbitraire	MR	Eléments PNC Njiapanda		Elle fut arrêtée par le commandant PNC basé à Kyanganda à 6Km de Njiapanda pour raison d'enquête d'un porcelet tué, or selon elle, le porcelet fut tué par une personne inconnue.
29	Mardi 20 janvier 2015 à Kiviri en Territoire de Lubero	Pillage, assassinat et kidnapping	1 mort et 10 personnes kidnappées	Mai Mai CHEKA		Les assaillants ont pillés le village la soirée de ce mardi. Les personnes enlevées ont été utilisées pour le transport des biens pillés. Kiviri est un village situé à deux heures de marche de Bunyatenge.

30	20 janvier 2015 à Ngule en Ville de Butembo	Viol	KB KT, 14 ans	Civil connu		L'agresseur est un ami à la victime est l'avait violée alors qu'ils étaient ensemble dans la chambre du garçon
31	22/01/2015	VIOL	Une femme de KITULU	3 Bandits non autrement identifiés		La victime nous déclare que c'était vers 19h00, à Kitulu non loin du garage Mwalimu, trois hommes inconnus ont surgi derrière elle et lui tenant la bouche. Un d'eux l'a tiré pour faire des rapports sexuels non protégés et par force
32	Vendredi 23 janvier 2015 à Butuhe, Territoire de Beni	Tortures	3 chauffeurs de motos taxis : KK, CI et KAE	Militaires FARDC	Les victimes, après avoir réalisé la course avaient réclamé leur paiement de 15 dollars comme convenu mais au lieu qu'ils soient remis dans leurs droits, les FARDC les ont tabassés.	Les militaires ont tenté de réquisitionner de force ces 3 motos pour se rendre à Lose, un village situé à plus de 40 km au nord ouest de Butuhe. L'un des chauffeurs de taxi avait été admis aux soins à la suite des blessures contractées à ses membres inférieurs
33	25 janvier 2015 à Vuyinga	Tortures et tentatives d'extorsions	MM, Taximan de profession	Hommes armés		Le chauffeur de taxi avait été tabassé par des hommes armés non identifié à hauteur de Vuyinga
34	25 janvier 2015 en Commune Mususa,	Tentative d'assassinat et extorsion	Moise Kahato et Mumbere Kalyese, Chauffeurs de taxi	Hommes armés	Un des taximen avait été blessé à sa poitrine et son	L'un des chauffeurs de taxi était en course de service et l'autre rentrait à domicile lorsqu'ils sont tombés

	Quartier Vighole		membres de l'ATAMOV		bras droit alors que l'autre avait été blessé à sa cuisse gauche	entre les mains de deux opérants nocturnes armés.
35	25/01/2015 à Butembo	VIOL	Une femme de Mutiri/Butembo	Un garçon		La survivante nous raconte qu'elle a été enfermée dans une clôture près du parking la victoire pendant deux jours chez un ami où des rapports sexuels consentis ont été réalisés. Les familles de la victime ont mis la pression sur le bourreau et il a finit par libérer la victime car mineur.
36	27/01/2015	VIOL	Une femme de Kasongwere / Kyondo	Deux bandits armés		Deux bandits armés ont fait incursion dans leur maisonnette à Kabasha où elle faisait le champ. Il l'ont menacé, frappé et un d'eux la couché sexuellement. Il était en tenue civile, mais avec ne arme à feu ou arme blanche.
37	27 /01/2015	Viol	Une femme de Magherya/Luotu	Deux bandits armés		Elle était dans la même maison avec son amie ; les deux bandits en tenue civile avec arme les ont rencontrées dans la chambre. Ils les oa nt menacées et l'un d'eux l'a couchée sexuellement par force.
38	28/01/2015	VIOL	Une femme de	Deux garçons du		Il s'agit d'un enfant qui raconte à

			KYAGHALA	quartier		son père qu'elle a eu deux rapports sexuels avec 2 garçons de son quartier. Après examen médical, il s'en est sorti des plaies génitales.
39	29/01/2015 en Ville de Beni	Enlèvement	Mumbere Maharagi	Hommes armés inconnus		Mr Mumbere Maharagi a été enlevé à 5h du matin par des inconnus au quartier Kasabinyole sur avenue Mupasula par des inconnus
40	30 janvier 2015 à Vukandi à 2km de Mamové	Tentative d'assassinat	Masika Dénise	Hommes armés inconnus		La victime avait échappé de justesse à ce assassinat après avoir été souple à fuir ses assaillants
41	31/01/2015	Viol	Une femme de Mahamba/Butembo	Un garçon non autrement identifié		L'accompagnatrice de la victime nous raconte qu'elle revenait de la source. Arrivé dans sa parcelle, elle a trouvé sa fille en train de pleurer en disant que un garçon de 29 ans venait de l'agresser sexuellement, c'est ainsi qu'elle a préconisé une consultation à la FEPSI pour les soins ; le médecin a diagnostiqué les plaies génitales.
42	31 janvier 2015 en Ville de Butembo/Kisalala	Viol	ALKT, 75ans	Civil inconnu		Un inconnu l'avait violé dans son domicile après l'avoir battu à perdre conscience

43	01 février 2015 à Majengo Njiapanda	Arrestation et amende arbitraire	LB	Agent de l'ANR Njiapanda		La victime avait été arbitrairement arrêtée par l'agent de l'ANR après avoir appréhendé la victime sur la porte de la concubine d'un OPJ.
44	Nuit du 02 au 03 février 2015 en Cellule Mahamba, Ville de Butembo	Pillage et tortures	KA.KA	Hommes armés		Les bandits ont fait incursion dans la maison vers 00H. Ils avaient pointé une arme sur la victime en lui exigeant 5 mille dollars. Après tortures et intimidations, les bandits ont pris le 250\$ retrouvés dans le pantalon de la victime.
45	Nuit du 02 au 03 février 2015 en cellule Mahamba	Vol à main armée et torture	KA. SI	6 Hommes armés		Les bandits ont forcé la porte de la maison, emportant 50\$, un poste téléviseur, un lecteur DVD et des téléphones.
46	02 février 2015 en Commune Mususa	Pillage et vol à main armés	Kakule Kalwaghe, Kambale MUVIRI, Kasereka KAMABU	Bandits armés vêtus en tenues militaires		Ils ont emportés de l'argent chez leurs victimes où ils avaient opéré nuitamment à partir de 22 heures.
47	02 février 2015 à Mihake Butembo	Tentative de viol	KY-SA, enfant de 8ans	Civil connu		Le garçon de 20 ans avait tiré la fille dans sa chambre alors qu'elle passait par la route puis l'avait agressé sexuellement.
48	La nuit du 02 au 03 février au village de MAKELE/Miliota, 30Km à l'Ouest d'Oicha.	Massacre	6 personnes dont Mr Kasereka KAMALA Sadiki 42ans et son épouse du nom de Gorette, Mr JONAS,	ADF		Les assaillants ont profité de la présence des victimes dans les champs pour les massacrer. Les victimes étaient originaires d'Oicha.

			GASI et Eliance			
49	03 février 2015 à Kisalala Territoire de Beni	Pillage et tortures	Des voyageurs en véhicule FUSO	6 hommes armés et vêtus pour certaine en tenues militaires		Les passagers voyageaient de Butembo pour Beni, lorsqu'elles ont été barrées sur la route à Kisalala. Les assaillants ont troué les pneus du véhicule par balles et emporté plusieurs biens.
50	03 février 2015 en Ville de Bbo/Av Goma	Viol	KHTS, 16 ans	Civil inconnu		La victime accompagnait un homme qui venait de prendre un verre chez elle. C'est en accompagnant l'homme que ce dernier a violé sa victime derrière la clôture CAFEKIT vers 20H
51	04 février 2015 sur la route Kamango	Assassinat	3 personnes tuées	ADF		Ces personnes ont été tuées alors qu'elles se rendaient à Kamango. Elles sont des habitants d'ISALE/BULAMBO
52	Nuit du 04 février 2015 au village de Kididiwe dans le Mayangosse	Massacre	22 personnes dont 14 hommes et 7 femmes : Parmi les victimes figure le chef de village Mr Bosco. D'autres victimes sont entre autres : Mr Kambale Kimbulu 32ans, KIMAFI, ZACHARI, MUMBERE, KATHEMBO KISASA 24ans, MBUSA	ADF		Les assaillants ont machetté leurs victimes alors que ces dernières se livraient aux activités champêtres dans la zone. C'était vers 19 heures locales. Les victimes avaient d'abord été ligotées avant d'être machettées. Les produits de récolte ont aussi été brûlés par les assaillants

			KITHIKYOLO 51ans, Jeannot, Daniel KONDAMITHI 14ans et mesdames Germaine MASIKA, Kahindo MIREDI 30ans, Kahambu Jeannette 53 ans, Balikwisha MAYUMA 55ans et Lea			
53	Nuit de mercredi à jeudi 5 février 2015 à Kambi ya Miba/PK20 sur la route Mbau Kamango	Massacre	3 personnes tuées. Il s'agit notamment de Mr BANZI Robert âgé de 25 ans et enseignant à l'EP Kambi Ya Miba et Mr Mumbere Marco de 35 ans.	ADF		Les assaillants ont aussi usé du même mode opératoire que les précédentes fois en tuant à la machette et autres armes blanches.
54	5 février 2015 à Saba Ville de Butembo	Viol	KV FR, 23 ans	Bandits armés		C'était vers 16 h, la victime revenait du champ de Mavono lorsqu'elle a rencontré 3 hommes armés de machettes et couteaux. Ils l'avaient violé à tour de rôle.
55	Nuit du 08 au 09 février 2015	Vol à main armée	Kambale Kavusa Pépin	Hommes armés non identifiés		Les auteurs avaient emporté la moto de la victime avant de le blesser sur sa tête par la crosse de l'arme
56	08 février 2015 à Matembe Butembo	Viol	TH MH, 16 ans	Civil connu		La survivante avait été violée par le client de boisson au près de qui elle voulait aller prendre l'argent de la facture de la consommation. C'était vers le soir. Le bourreau avait

						enfermé sa victime
57	09 février 2015 à Katsya Butembo	Viol et vol à main armée	KT KH, 47 ans	Bandit armé		La survivante a été violée par des bandits armés qui venaient en la recherche de son mari. Heureusement le père de famille était absent. Ils avaient exigé 12000\$ que la victime n'avait pas. L'un des bandits l'avait ensuite violé
58	13 février 2015 Vers 20h	KIDNAPPING et Tentative d'assassinat	MBATWIKA et Kamandi Jean	Hommes armés inconnus		Mbatwika a été fusillé au niveau de ses cuisses lorsqu'il voudrait venir à la rescousse de son frère Kamandi Jean kidnappé par les inconnus. Sous la direction de commandant PNC, les agents de la FARDC, ANR, Bureau 2 SE SONT RENDUS au lieu du drame la matinée du 14 février 2015 pour les enquêtes lorsque les agresseurs étaient déjà partis. La victime a rendu l'âme la nuit.
59	14 février 2015 à KISUNGA-KALUSEKE/Muhanga	Arrestation arbitraire et torture corporelle	Km et MAH	2 Eléments PNC Kyondo dont l'un est le gradé d'élite au nom de MUMBERE		Ces 2 papa ont été arrêtés pour raison de réquisition d'information et ont été ligotés tour à tour jusqu'au point d'arrêter la circulation sanguine de leur organisme suite au fait d'avoir manqué le frais dit de « Makolo »; heureusement en pleurant, un homme de bonne volonté a donné à ces policiers 10\$ pour qu'il soit délié et le second a été délié suite au

						soulèvement de la population qui a aussi réagi après son pleure. Ces policiers se laissaient dirigés par un évadé de KANGBAYI au nom de KASEREKA MUSAKIHWA TSUTSANGA qui avait violé sa belle-fille grosse et que son dossier était en instruction au parquet de Beni à partir du 29/07/2015.
60	Nuit du 15 au 16 février 2015 à Mayangosse	Massacre	Monsieur MATSOTSI et son frère cadet	ADF		Les faits s'étaient passés à Malulu dans le Mayangose
61	Nuit de dimanche à lundi 16 février 2015	Pillage et assassinat	Couple KAMBALE MASIMENGO Roger	2 HOMMES armés.		Ils avaient irruption dans le domicile de la victime, tirant sur eux en balles réelles. Le lendemain l'épouse avait succombé de ses blessures mais les assaillants avaient été mis aux arrêts par la PNC Kyambogho, transférés ensuite à Lubero. La victime est âgée d'environ 35ans.
62	Mardi 16 février 2015 à Musimba	Justice populaire	Un habitant de Musimba	Populations civiles		Les manifestants avaient saccagé la maison d'un homme accusé d'avoir hébergé les bandits qui avaient opéré dans la maison du couple Masimengo
63	17 février 2015 en Territoire de Beni, village Murambi	Tortures	M T, Enseignant	Hommes armés non identifiés		Les agresseurs avaient tabassé leur victime sur la route Murambi, la soirée. C'est grâce à un chauffeur de taxi dont les bandits avaient eu peur

						des fars que la victime avait été sauvée.
64	18 février 2015 au Village de Matukaka en Territoire de Beni	Assassinat et enlèvement	Mr Katembo Mulwahali assassiné et une dizaine de personnes enlevées	ADF		Les auteurs de ces violations ont fait irruption dans le village et tuée à la machette leurs victimes. Après avoir fouillé toutes les maisons et saccagé les domiciles.
65	18 février 2015 à Vuhesi Butembo	Tentative de Viol	BLKV enfant de 6 ans	Civil inconnu		Le grand père de la victime témoigne qu'il avait surpris un garçon entrain d'ôter son pantalon et commençant de palper la victime
66	19 avril 2015 en Ville de Butembo/Kiragho	Viol	KV AI, 15 ans	Un Civil inconnu		La victime quittait le marché vers 19 heures. Sur la route, 3 garçons l'avait retransché en brousse et l'un d'entre eux avait couché sans se protéger la victime
67	20 février 2015 en Ville de Butembo, Commune Bulengera	Tentative de kidnapping	Mumbere SIVIRI	Hommes inconnus		La victime a échappé a son enlèvement par ces inconnus. L'opération avait été déjouée grâce à la vigilance des voisins.
68	21 février 2015 en Ville de Butembo, Qr Katwa, cellule Vuhika	Assassinat, pillage et tentative de meurtre	Kambale Kadeu alias Kapambas	Hommes armés		Ces derniers avaient fait irruption dans le domicile de la victime puis lui avaient exigé les frais de cotisation qu'il venait de percevoir des membres d'une association des fournisseurs de bétail, dont il l'un des responsables. Après lui avaient tiré déçu, blessant également son

						épouse et l'une de ses filles
69	Samedi 21 février 2015 à Ndalia en Territoire de Beni	Tentative de massacre	2 jeunes de Ndalia	ADF		Les jeunes gens avaient aperçu des hommes armés qui les avaient pourchassés alors qu'ils voulaient se rendre au champ. Ils avaient eu la chance de vite courir échappant ainsi aux bandits armés
70	22 février 2015 en Ville de Butembo, Qr Kitulu, Cellule Kikuluba	Assassinat, pillage et tentative de meurtre	Katembo Vindu Valyaghe alias Biondi	Hommes armés inconnus		Les bandits avaient rencontré la victime alors qu'elle partageait un repas vespéral avec son épouse et ses enfants. Ils lui avaient tiré déçu après l'avoir torturé, lui et son épouse, puis avaient pris le large emportant de l'argent
71	22 février 2015 à Njiapanda Manguredjipa	Amende arbitraire et viol	Ka. Ma	Sami, Auditorat militaire et TD FARDC Manguredjipa		La victime avait d'abord été violée. Au Bureau 2 et l'Auditorat où elle était allé accusé son bourreau, les responsables lui avaient exigé un paiement avant d'être auditionnée. C'est ainsi qu'elle payera 5\$ et 2 mille francs mais le bourreau n'avait pas été arrêté.
72	22 février 2015 sur avenue Kabasha	Extorsion et torture	KT, chauffeur de taxi	6 bandits armés		Les bandits avaient intercepté la victime aux portes de la parcelle familiale alors qu'elle revenait du lieu de service. Après l'avoir intimidé et poignardé, ils lui avait extorqué une somme s'élevant à 10 mille

						francs congolais.
73	La nuit du 23 au 24 février 2015 à Beni / Mayangose	Assassinat	25 PERSONNES TUEES	ADF		Un nouveau massacre a été connu en Ville de Beni à Mayangose et a coûté la vie à 25 personnes dont 16 hommes.
74	24 février 2015	Tracasserie	P K	ANR et FARDC Vurondo		La victime avait été arrêtée pour un conflit qui l'oppose à son ami dont le vélo avait été volé au domicile de la victime. L'ANR Vurondo a imposé une amende de 200\$ et du carburant. Ne pouvant pas payer, la victime a été acheminée au camp militaires où elle a du payer 2 poules après que le CLDH Vurondo a intervenu, forçant le Commandant à réduire son amende de 100\$.
75	25 février 2015 à Vuteghe Butembo	Viol	KV KT	1 civil inconnu		La victime quittait le champ vers Malende. Un civil inconnu l'a croisé vers 18h30 ce dernier l'avait menacé et violé en brousse après l'avoir bandé.
76	26 au 27 avril 2015 vers Mwenda en Territoire de Beni	Vol à mains armées	Mr Vumi LUMIKA 36 ans d'âge	3 bandits armés assimilés aux FARDC		Les assaillants ont emportés 86\$, 6 plastics de haricot et 4 téléphones portables.
77	26 février 2015 en Territoire de Rutsuru à Mweso	Assassinat	Abbé Jean Paul KAKULE	Hommes armés inconnus		La victime était économe de la Paroisse Catholique locale. Un des présumés auteurs de cet assassinat avait été mis aux arrêts.

78	27 février 2015 à Ngeleza, Territoire de Beni	Viol	LU KS 6 ans	Civil inconnu		La victime avait été violée lorsqu'elle allait chercher de l'eau, un homme qui cultivait à coté est venu l'agresse sexuellement.
79	Nuit du 28 au premier mars 2015	Vol à main armée	Mr BOSCO	FARDC de la 31 ^e Brigade		Ils avaient fait incursion chez la victime, cassé les portes de sa boutique d'où ils avaient emporté 50\$ après avoir crépité des balles durant 20 minutes, ce qui avait créé une panique dans la cité.
80	Dimanche 01 ^{er} mars 2015 à Bulambo Isale	Tortures et arrestation arbitraire	KVR	Militaire FARDC du bataillon hindou basé à Bulambo Isale		La victime a été arrêtée puis torturée après avoir tenté de plaider pour un autre civil arrêté par les mêmes militaires. La victime, président du Parlement des Jeunes Bulambo voulait savoir le motif pour lequel le civil était arrêté car les militaires ont pris l'habitude d'arrêter des civils durant des patrouilles nocturnes. Sans pièce d'identité ou pas, toutes les personnes rencontrées par les militaires sont mises au cachot puis sommées de payer des fortes amendes de 20 milles francs, soit plus de 22 dollars américains
81	02 mars 2015 entre Kitovo et Kivinduliro en Territoire de	Pillage	Des passagers en véhicule Fuso	3 hommes en armes		Les assaillants avaient coupé la route aux voyageurs en crépitant des balles vers 20h30. Ils avaient

	Lubero					pillés argent et téléphone.
82	Mercredi 04 mars 2015	Torture, arrestation et détention illégale	3 personnes d'une même famille notamment un certain O.H, son frère cadet et son père	Militaire FARDC du bataillon hindou basé à Bulambo Isale		Les militaires avaient arrêté les victimes à cause d'un conflit foncier qui oppose cette famille à une autre du même village. C'est la partie opposée qui aurait sollicité les militaires pour cette action
83	04 mars 2015 en Cité d'Oicha	Assassinat	Mr SAHANANE	Inconnus		La victime avait été retrouvé morte décapité dans son champ par des inconnus.
84	Nuit de 04 au 05 mars sur l'axe Butembo-Manguredjipa	Braquage et enlèvement	Passagers en provenance du marché de Kidnapping	Hommes armés		Les assaillants avaient arrêtés deux véhicules Fuso au niveau de Musingiri dans les escarpements appelés Kabasha. Ils ont pillés et blessés deux personnes par balles avant d'en kidnapper deux autres. Ils avaient exigé 4 mille dollars pour la libération des otages.
85	05 mars 2015 à Vulambo Isale	Tortures et tentative de viol	Une femme vendeuse de boisson du nom d'Anuarite âgée de 19 ans	Militaire FARDC du bataillon dit Hindou basé à Bulambo Isale		Le militaire voulait passer de force à l'acte sexuel avec la victime. Devant la résistance de cette dernière, le militaire l'avait tabassé vivement. La victime a réussi à résister malgré tout mais s'en est sortie avec des blessures. Elle avait été admise aux soins au Centre de Santé Bulambo.
86	Nuit du 05 mars 2015 en Ville de Beni	Vol à mains armées	MUHARABU	Un homme armé et vêtu en tenue civile		L'auteur a emporté un ordinateur, un téléphone une importante

						somme d'argent de la victime braquée juste à la porte de son domicile vers la soirée
87	08 mars 2015 à Kalevya en Territoire de Lubero	Assassinat et enlèvement	4 civils	FDLR		Les assaillants avaient tué un civil et enlevé 2 autres en représailles à l'assassinat d'un élément FDL par des hommes armés inconnus. Ledit élément FDLR, un certain Commandant Jackson, la veille de son assassinat, il avait menacé de chasser du village, toutes les populations d'ethnie Nande.
88	Nuit du 09 au 10 mars 2015 à Nyaleke, Territoire de Beni	Assassinat	Paluku John	Inconnus		La victime avait été retrouvée dans son champ de Nyaleke, tué à la machette par des inconnus. La victime habitait Beni, Kanzulinzuli
89	Dimanche 09 mars 2015 en Territoire de Beni près du pont Semuliki	Assassinat	2 hommes dont Kasereka Katsina, 25ans et taximan de profession et un autre homme	ADF		Les 2 hommes revenant de la cité de Bulongo et Alungupa pour Beni. Elles étaient arrivées au mauvais moment lorsque des ADF présumées faisaient la traversée vers Mughalika en provenance de Mayangosse. Les FARDC avaient pourchassés les assaillants et récupérés une AK 47 ainsi que d'autres effets militaires.
90	10 mars 2015 sur l'axe Butembo Luotu au Village Kitava	Pillage et tentatives d'enlèvements	XXX	3 hommes armés		Les bandits avaient emporté 80 dollars US et blessé 3 personnes à la machette

91	11 mars 2015 en Ville de Beni Mabolio	Vol à mains armées	Paluku Mbanivuka Lazare	Militaires FARDC		2 hommes en tenues militaires FARDC s'étaient introduits dans la boutique de leur victime et en avait emporté de l'argent et des effets.
92	11 mars 2015 en Territoire de Rutsuru	Enlèvement	17 personnes qui voyageaient en véhicule FUSO	FDLR	5 autres personnes avaient été blessés par ces assaillants	Les voyageurs se rendaient au marché et sont tombés dans une embuscade des FDLR présumés entre Rwindi et Kibirizi.
93	13 mars 2015 à Mbughavyinywa en Territoire de Lubero	Viol	XXX	5 éléments de l'UPCP/La Fontaine		La victime avait été violée par ces éléments UPCP pendant qu'elle était détenue dans un cachot de cette milice à la suite d'une querelle que la victime avait eu avec sa copine
94	13 mars 2015 à Kyavisogho en Territoire de Beni	Tortures et vol à mains armés	Kambale MUTHAO	3 bandits armés		Ils ont assiégés le village avant de faire incursion dans la maison du plus friqué du village. 450\$ emportés. Ensuite ces bandits sont allés torturer les voisins de la victime
95	14 mars 2015 à Mbughavyinywa	Tortures	XXXX	Muhamba Lyaki de l'U.P.C.P.		La victime avait été déshabillée puis fouettée en public par ce responsable rebelle durant un match de football au village
96	14 mars 2015 en Territoire de Beni, Vulambo-Isale	Torture et arrestation arbitraire	KAMI	5 militaires et Pilipili Kambale de l'ANR.		Ce sont les infirmiers du Centre hospitalier Bulamabo qui avaient soigné la victime des blessures contractées

97	17 mas 2015 sur la route Kibirizi-Goma	Kidnapping, pillage et assassinat	Passagers en véhicule FUSO	Hommes armés	Il y avait eu un mort et plusieurs blessés.	Le véhicule quittait Goma pour le marché de Kibirizi. Les assaillants avaient tiré sur le véhicule tuant une personne et avaient kidnappé 17 autres avant de les relâcher moyennant rançon
98	17 mars 2015 en ville de Butembo, commune Mususa	cambrilage	Orphelinat Anglican	Des hommes armés inconnus		Ils sont entrés dans la maison à la recherche de la responsable de l'orphelinat qui heureusement n'était pas sur place. Ils se sont déchargés sur l'un des orphelins hébergés dans la parcelle en tentant de l'enlever mais ce dernier s'était échappé de justesse.
99	17 mars 2015 en Commune Kimemi	Torture	RI.SI	7 hommes armés inconnus		La victime est un élément de police qui rentrait à domicile vers 21 heures. C'est vers Tsaka Tsaka que 7 hommes lui ont barré la route et l'ont torturé avant de le relâcher. Il en était sorti avec des blessures graves.
100	18 mars 2015 en Territoire de Beni dans le Mayangosse-Nyaleke.	Massacre	5 personnes Mr Muhindo Syavugha Kikond, Désanges MASIKA, Paluku Sylvain, Kakule et Imani Kitabu. Toutes les victimes sont habitantes de Beni	ADF	Selon l'un des rescapés les assaillants étaient une troupe d'hommes et des enfants, vêtues	Les victimes cultivaient leurs champs dans la zone où elles avaient été tuées par les ADF présumées.

					les uns en tuniques noires et les autres en tenues militaires et armés de machette et fusils	
101	Chaque lundi de la semaine	Tracasserie	Vendeurs d'huile de palme	Eléments FARDC		Dans le groupement Baswagha/ Madiwe, certains éléments FARDC se livrent dans la moisson d'huile de palme chaque lundi de la semaine ; ayant ciblé le jour du marché, ils profitent d'une bouteille d'huile à tout passant sur axe Maboya-Visiki
102	18 mars 2015 à Kasindi Port	Viol	XXX bébé de 2,5 mois.	Le père de la victime du nom de Gervais KATHAMIRA, 26 ans		C'était vers 6 heures du matin lorsque le bourreau avait violé sa fille pendant que sa maman était allée puiser de l'eau à la source. Le Bourreau avait ensuite pris fuite par honte
103	19 mars 2015 à Kyatenga en Territoire de Beni	Viol	XXX, femme de 38 ans	FARDC		La victime avait été violée vers 19 heures lorsqu'elle rentrait à domicile
104	Nuit du 19 au 20 mars 2015 en Localité de Kyavikere, village	Pillage et vol à main armée	Mr Bayaze, MALOSO EP MAPASANA	Hommes armés inconnus		Les opérants nocturnes avaient dévalisé la boutique, emportant 250 dollars, puis le bureau de l'EP MAPASANA où ils avaient

	Loselose en Territoire de Beni					emporté 20 milles francs : 2 machines tondeuses, un bidon d'huile de 15 litres et 3 bidons d'huile de palme chez Maloso.
105	21 mars 2015 sur le tronçon Kasindi Bulongo en Territoire de Beni	Vol à main armée	Antoinette KAHINDO, elle est vice-présidente du Parlement d'enfant à Kasindi	Hommes armés inconnus		C'était vers 8 heures du matin lorsque la victime avait croisé sur la route 2 bandits porteurs d'armes blanches. Ils lui avaient extorqué 36\$, 2 téléphones et 8000 shillings.
106	21 mars 2015 sur le tronçon Bulongo Kasindi	Pillage	Antoinette Kahindo et un taximan	Des bandits armés	Les bandits avaient emportés téléphones et 8000 shilling	Les victimes quittaient Kasindi pour Beni lorsqu'au niveau du Pont Lume elles ont croisé sur des coupeurs de route
107	23 mars 2015 en Commune Kimemi	Pillage	KA.KA	Des bandits armés		Les assaillants sont entrés dans la parcelle exigeant 5 mille dollars de leurs victimes. Les bandits disaient avoir l'information que la victime avait vendu des planches. Toutefois, ils n'avaient réussi d'extorquer que 300 dollars que la victime leur avait donnés par la fenêtre
108	23/03/2015	Tortures	MZ	FDLR en tenu militaire avec arme		Traumatisme et polarisation du nombre supérieur causé par un commandant.

109	23/03/2015	Torture et arrestation arbitraire.	MAMU	Eléments FARDC.		Torture, frappe et sans compte et arrestation arbitraire.
110	24 au 25 mars 2015 en localité d'Idandibumbuli à l'Ouest d'Eringeti	Massacre	2 personnes	ADF	Il y avait eu plusieurs blessés qui avaient été dépêchées à l'hôpital.	Les victimes avaient été tuées à la machette.
111	Nuit du 31 au 01 avril 2015 à Luhanga au Sud du Territoire de Lubero	Massacres	Kasereka Makelele, 36ans, Kavuo Delila 7ans, Kambale Mbakulirahi Yese, 43 ans	FDLR	Un Blessé : Kambale Bwanandeke 19 ans et une femme enceinte du nom de Kavugho Mwendapole avait fait fausse couche par émotion	Parmi les victimes figurait le Chef du village et 2 de ses fils. Les assaillants avaient lancé cette attaque en représailles à la mort de leur chef quelques jours avant

TABLEAU STATISTIQUE DES VIOLATIONS

Cas de violation des Droits Humains	Nombre Total des cas	Autres catégories de pers.	Affectant directement les femmes	Pourcentage affectant directement les femmes	Pourcentage Total par rapport à toutes les violations. 236 cas
Violences Sexuelles	53	0	53	100%	34,41%
Assassinats et tentatives	12	10	2	16,66%	7,79%
Justices populaires	1	1	0	0	0,64%
Cambriolage	1	1	0	0	0,64%
Pillages	12	12	4	33,33%	7,79%
Atteintes à la liberté d'expression	0	0	0	0	0
Kidnappings	4	2	2	50%	2,590%
Enlèvements	8	5	3	37,5%	5,19%
Détentions illégales	4	4	0	0	5,19%
Arrestation Arbitraire	11	10	1	9,09%	7,14%
Vols à mains armées	12	9	3	25%	7,79%
Massacres	8	5	3	37,5%	5,19%
Extorsions	5	5	0	0	3,24%
Tortures	21	20	1	4,76%	13,63%
Amendes arbitraires	2	2	0	0	1,29%
Total	154	82	72	46,75%	100%

Source : Nos rapports de monitoring et des organisations membres de GADHOP.

Commentaire : De ce tableau il se dégage que 46,75% des cas de violations des droits humains ont affecté les femmes. En ce qui est des massacres, la quantification de l'affectation de la femme a été considérée selon que dans un cas de massacre, il y a eu une victime femme, peu importe le nombre. Bien qu'à ce stade, l'on soit tenté de croire que la moitié des violations des droits humains n'ont pas affecté les femmes, il faut considérer qu'aussi dans un contexte général, la femme, comme les autres catégories humaines est affectée pour tout type de violation. Quand c'est un homme qui meurt, si une femme ne reste pas veuve, il y a toujours une forte probabilité d'une orpheline.

1. STATISTIQUES PAR RAPPORT AUX AUTEURS PRESUMES

Cas de violation des Droit Humain	Nombre	FARDC	POLICE	ANR	Garde Parc	Casques bleus	Hommes armés inconnus	Civils	FDLR	ADF	Mai Tcheka	Mai Simba	Mai UPCP
Violences Sexuelles	53	3	0	0	0	0	5	44	-	-	-	-	1
Assassinats	12	-	1	-	1	-	6	-	1	4	1	-	-
Justices populaires	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Pillages	12	-	-	-	-	-	11	-	-	-	1	-	-
Kidnappings	4	-	-	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-
Enlèvements	8	-	-	-	-	-	5	-	2	1	-	-	-
Cambriolage	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Détentions illégales	4	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arrestation Arbitraire	11	4	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Massacres	8	-	-	-	-	-	-	-	1	7	-	-	-
Extorsions	5	2	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-
Tortures	21	7	1	1	-	-	6	-	1	-	-	-	1
Amendes arbitraires	2	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vols à mains armées	12	2	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-	-
Total	154	22	10	4	1	-	50	45	5	12	3	-	2
Pourcentage	100%	14,28%	6,49%	2,59%	0,64%	-	32,46%	29,22%	3,24%	7,79%	1,94%	-	2,59%

Source : Source : Nos rapports de monitoring et des organisations membres de GADHOP.

Commentaire

Comme par le passé, soit l'année 2014, la balance des auteurs des violations des droits humains n'a pas beaucoup baissé. Le poids des violations est toujours penchant vers les auteurs armés. Dans le cas des violences sexuelles, il est toujours inquiétant que les civils deviennent de plus à plus auteurs : 44 cas des 53 documentés sont commis par les civils. Nous n'avons pas connu donc d'avancée notable par rapport à l'année dernière, 2014 où les civils ont participé à hauteur de 92 cas sur les 107 recensés, soit une participation à 85,98% en 2014 contre 83,01% au premier trimestre de 2015. C'est donc encore inquiétant et il faut des actions pour éradiquer le fléau, baisser la balance vers le personnel armé qui lui, affiche une avancée notable dans l'élimination des violences sexuelles : des moins à moins d'auteurs porteurs d'armes sont responsables des cas de VS.

Les chiffres sur les VS ne dédouanent malheureusement pas les porteurs d'armes. Camouflés en label : Hommes armés non autrement identifiés, ces derniers arrivent en tête des auteurs des violations des droits humains de toute forme, soit 32,46% des cas documentés durant ce premier trimestre de 2015. Là aussi, nous enregistrons une faible avancée d'autant plus que l'année 2014, 23,33% des cas documentés ont été commis par ces mêmes hommes armés non identifiés. Alors qu'en 2014, ce sont les civils qui ont été en tête des violations documentées à cause de leur forte participation à la commission des violences sexuelles, ce premier trimestre 2015, les civils viennent en 2^{ème} position derrière les hommes armés inconnus, soit avec une participation aux V.D de 29,22% devant les FARDC qui chutent à 14,28% alors qu'en 2014, les forces de défense étaient à seulement à 5,04%. La grande violation documentée commise par les FARDC c'est la torture et cela a été vécu régulièrement dans les amis tenus par le bureau de renseignement militaire, des cas isolés d'éléments FARDC incontrôlés ou dans les camps directement.

La République Démocratique du Congo, qui dans sa Constitution accorde une grande importance sur les droits humains, les libertés fondamentales, les devoirs des citoyens et de l'Etat se sent sans doute touchée dans son for intérieur que les violations des droits humains et des outrages aux libertés fondamentales continuent à se commettre sur son territoire. C'est ainsi que soucieux d'un Etat de droits où les droits humains et les libertés fondamentales sont connus et vécus, le GADHOP réitère les recommandations qui suivent :

Aux organisations de Défense des Droits Humains

- D'intensifier des séances de sensibilisation de la population sur les Droits Humains ;

Au Ministère de la Justice et des Droits Humains

- D'approfondir les enquêtes et se saisir des auteurs de ces violations
- De renforcer sa collaboration avec les organisations de défense des droits humains pour sensibiliser sur les droits humains et documenter les cas de violations.

Aux ministères de la Défense, Sécurité Nationale et celui de l'intérieur

- De renforcer la présence des forces de sécurité sur toute l'étendue du territoire national en luttant efficacement contre les groupes armés ;
- De faciliter l'arrestation et la livraison à la justice des éléments FARDC et de la Police, auteurs des violations des droits humains.

A la population

- De briser le silence en dénonçant les auteurs de différentes violations des droits humains ;
- Eviter toute collaboration avec les groupes armés et autres malfaiteurs ;
- Renforcer l'éducation en famille et lutter contre les mauvaises pratiques facilitant les violences sexuelles : telle l'utilisation des mineures dans la vente des boissons, les travaux de ménages tardifs etc.

Fait à Butembo le 15 avril 2015


Pour le GADHOP

Deogratias Kakule SIKU



Programme Communication, Droits Humains et
Bonne Gouvernance, GADHOP

Moise Kambere KAYITAMBYA,



Secrétaire Permanent GADHOP

